

Affaire "Tintin au Congo": les plaignants feront appel

@rib News, 13/02/2012 â€“ Source BelgaLe Conseil reprÃ©sentatif des associations noires (Cran) et Bienvenu Mbutu Mondondo introduiront un recours contre la dÃ©cision rendue vendredi dans l'affaire "Tintin au Congo", ont annoncÃ© lundi leurs avocats, Mes L'Hedim et Amici. Le tribunal de premiÃ¨re instance de Bruxelles, siÃ©geant en rÃ©fÃ©rÃ©, avait dÃ©cidÃ© de refuser d'interdire la commercialisation de cette bande dessinÃ©e d'HergÃ©.

Les demandeurs, l'association franÃ§aise Cran et M. Mondondo, un ressortissant de la RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo (RDC), avaient intentÃ© une action en rÃ©fÃ©rÃ© devant le tribunal civil de Bruxelles contre la SA Moulinsart et les Ã©ditions Casterman. Ils avaient demandÃ© que ceux-ci cessent la publication de la BD "Tintin au Congo" au motif qu'elle contenait des propos racistes envers les personnes de peau noire. Vendredi, le tribunal avait estimÃ© l'action des demandeurs non fondÃ©e, prÃ©cisant que la loi belge contre le racisme ne pouvait s'appliquer que s'il y avait une intention discriminatoire. Or, selon le juge, vu le contexte de l'Ã©poque, l'auteur, HergÃ©, ne pouvait pas Ãªtre animÃ© d'une telle volontÃ©. Me Ahmed L'Hedim et Me Alain Amici ont annoncÃ© lundi que leurs clients les avaient mandatÃ©s pour introduire un recours contre cette dÃ©cision. L'affaire reviendra donc devant la cour d'appel de Bruxelles, en rÃ©fÃ©rÃ©. Par ailleurs, M. Mondondo s'Ã©tait Ã©galement constituÃ© partie civile dans le cadre d'une action au pÃ©nal, s'estimant victime de racisme au travers de cette bande dessinÃ©e. Cette action est actuellement en suspens.